

INFOLETTRE SPCCÉTS-DEG



SYNDICAT DES PERSONNES
CHARGÉES DE COURS DE L'ÉTS
DÉPARTEMENT DES
ENSEIGNEMENTS
GÉNÉRAUX

Janvier 2026

Chers membres,

Cette infolettre vous présente les dernières nouvelles concernant votre syndicat et le département des enseignements généraux. Vous y trouverez des informations importantes sur notre nouveau nom, le suivi des dossiers de rémunération, les changements à venir au DEG, l'assemblée générale annuelle, ainsi que des initiatives concrètes pour soutenir et reconnaître les personnes chargées de cours. Nous vous invitons à lire attentivement chacune des sections afin de rester pleinement informé et engagé dans la vie de votre syndicat.

Bonne lecture !

Votre syndicat a un nouveau nom

Nous sommes heureux de vous annoncer que le *Tribunal administratif du travail* a approuvé notre demande de changement de nom, déposée en mars 2025. Le nom de votre accréditation syndicale est désormais :

***Syndicat des personnes chargées de cours de l'École de technologie supérieure –
Département des enseignements généraux (SPCCÉTS-DEG)***

Nous vous rappelons que ce changement avait été proposé et adopté par les membres présents lors de l'assemblée générale du 13 juillet 2024.

Nouveau directeur du DEG

Nous avons été informés que le processus de nomination de la prochaine personne directrice du DEG est toujours en cours et qu'aucune nomination n'a encore été confirmée. L'entrée en fonctions du nouveau directeur est prévue pour le début du mois de juin.

Par contre, nous avons appris que M. Frédérick Henri a annoncé le retrait de sa candidature. Dans ce contexte, il y aura donc nécessairement une nouvelle direction au DEG.

Nous espérons que ce changement de direction sera porteur d'un nouvel élan, de dialogue et de projets stimulants pour les personnes chargées de cours du département.

Assemblée générale annuelle - 21 février

Notez à votre agenda que l'assemblée générale annuelle se tiendra le samedi 21 février à 10h.

Plusieurs dossiers importants seront à l'ordre du jour, notamment le grief portant sur la modification de la rémunération des auxiliaires d'enseignement, ainsi que la présentation d'une proposition d'entente issue des travaux du comité sur l'embauche prioritaire.

Lors de l'assemblée, nous procéderons à l'élections au poste de secrétaire-vice-président.e du syndicat, ainsi qu'à l'élection des représentant-es aux comités institutionnels suivants :

- Commission des études et de la recherche (CÉ+R)
- Comité institutionnel de santé et de sécurité au travail (CISST)
- Bureau du respect de la personne (BRP)
- Comité consultatif de prévention du harcèlement psychologique et des violences à caractère sexuel (PRH-EDI)

De plus amples informations vous seront transmises au cours des prochaines semaines.

Rémunération des auxiliaires d'enseignement : état du grief

Nous continuons de mettre de la pression sur la direction afin qu'elle revienne sur sa décision d'imposer une nouvelle grille tarifaire pour la rémunération des séances de TP et de laboratoires. La direction semble vouloir tirer profit de ce litige pour nous forcer à accepter un règlement qui pourrait mener à un gel ou à une diminution de la rémunération des TP. Le syndicat juge une telle approche totalement inacceptable, puisqu'elle ne ferait qu'aggraver le désengagement des personnes chargées de cours du DEG.

Nous rencontrerons, début février, M. Jean-François Boland, nouveau directeur exécutif des affaires académiques (DEAA), afin de tenter de débloquer cette situation.

Nous vous rappelons également que les premières audiences du grief auront lieu à la fin du mois d'avril. Nous y soutiendrons notamment que le comité de négociation de la partie patronale a agi de mauvaise foi.

Enfin, rappel important : remplacer une séance de cours ne vous oblige pas à assurer le TP ou le laboratoire associé. Une augmentation des annulations de TP et de laboratoires pourrait amener la direction à revoir sa position.

Transmettez-nous vos réclamations

Advenant une résolution de ce litige, il sera essentiel de nous transmettre toute demande de réclamation liée à des remplacements effectués pour des séances de TP ou de laboratoires. Ces montants pourront ainsi être ajoutés à la liste des sommes qui seront réclamées rétroactivement en votre nom.

Casiers disponibles au DEG

La direction du DEG a installé des casiers à l'usage des chargé·es de cours dans le corridor du deuxième étage, le long de la rue Notre-Dame. N'hésitez pas à les utiliser dès qu'ils seront fonctionnels.

Pour toute question, commentaire ou suggestion concernant ces casiers, votre installation dans les bureaux, vos espaces de rangement ou toute situation connexe, vous pouvez contacter directement Madame Alexandra Cyr (Alexandra.Cyr@etsmtl.ca), directrice adjointe du DEG et responsable du réaménagement des espaces de bureau, en mettant le syndicat en copie conforme.

Entente découlant du comité sur l'embauche prioritaire

À la suite des travaux du comité sur l'embauche prioritaire, la direction de l'École nous a proposé une entente. Celle-ci sera présentée en détail lors de la prochaine assemblée générale, où les membres présents seront appelés à voter sur son adoption.

Cette entente met en place des mesures concrètes pour mieux informer, soutenir et reconnaître les personnes chargées de cours dans les processus d'embauche professorale et les projets d'amélioration académique :

- **Séance d'information** pour expliquer le processus d'embauche des professeur·es enseignant·es et leurs responsabilités.
 - **Atelier de préparation** de candidature (CV et dossiers de candidature).
 - **Budget académique** annuel de 25 000 \$ réservé à la rémunération des personnes chargées de cours participant à des projets d'amélioration académique.
 - **Ajout du critère d'évaluation** « Expérience du contexte institutionnel », pondéré à 15%, dans la grille d'évaluation des candidatures professorales.
 - **Dégagement** pour les personnes chargées de cours convoquées à une présentation d'embauche.
 - **Transmission** au syndicat des données globales sur les candidatures.
 - **Stratégie de communication** pour informer les personnes chargées de cours de l'entente et les encourager à postuler.
-

Votre participation et vos retours sont essentiels : restez impliqué-es, transmettez-nous vos réclamations et profitez des opportunités offertes pour faire valoir vos droits et contribuer au renforcement de notre communauté académique.

Votre exécutif syndical

SPCCÉTS-DEG